



Programme d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) Titres professionnels (TP)

Ce programme présente les objectifs, les modalités, le déroulement et les conditions de l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les Titres professionnels, inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), proposé par VI FORMATIONS.

L'accompagnement VAE pour les Titres professionnels s'inscrit dans le cadre de la VAE renouvelée, avec un dépôt et un suivi des démarches via la plateforme France VAE, conformément à la réglementation en vigueur.

Les informations relatives aux modalités, délais d'accès, tarifs et conditions d'accompagnement de notre organisme sont détaillées ci-après et actualisées pour l'année en cours.

Les indicateurs de résultats (taux de réussite, taux de satisfaction) seront communiqués dès que les premières sessions seront réalisées et analysées.

Public visé

- Cet accompagnement s'adresse à toute personne souhaitant faire reconnaître son expérience professionnelle par l'obtention d'un Titre professionnel, notamment :
- Salariés du secteur privé ou public
- Demandeurs d'emploi
- Travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs
- Agents de la fonction publique
- Bénévoles ou volontaires (service civique, associatif)
- Personnes en reconversion ou en évolution professionnelle

Aucune condition de diplôme n'est requise. Dans le cas où le diplôme visé ne figure pas sur le site public de la VAE : France VAE <https://vae.gouv.fr/> , le candidat doit justifier d'au moins un an d'expérience (1 607 heures), continue ou discontinue, en lien direct avec le diplôme d'État visé.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins spécifiques afin d'adapter les modalités d'accompagnement.

Délai d'accès

L'entrée en accompagnement est possible dans un délai moyen de 15 jours après l'entretien préliminaire et la contractualisation de la convention ou du contrat de formation.

Un entretien préalable gratuit permet de vérifier l'adéquation de la démarche VAE avec le projet du candidat avant tout engagement.

Informations sur l'organisme

Organisme : VI FORMATIONS

SIRET : 894 977- 073 000 10

Adresse : 87 avenue Francisque Perraud - Riviera Garden A2- 06600 Antibes

NDA : : 93060929706 - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État*

Code APE : 8559A

Téléphone : 06 25 50 06 48

Mail : viinformations06@gmail.com

Site internet :

Linked in : <https://www.linkedin.com/in/valerie-impinna-a83278153/>

VI FORMATIONS - El Valérie IMPINNA

Siège social : 87 avenue Francisque Perraud

Riviera Garden A2 - 06600 Antibes

SIRET : 894 977- 073 000 10 - Code APE : 8559A

NDA : 93060929706 - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État*

Lieu et accessibilité

Lieu : Distanciel - Via plateforme dédiée ou outil numérique sécurisés et conformes au RGPD

La prestation d'accompagnement VAE est accessible aux personnes en situation de handicap. La référente handicap est Valérie Impinna, qui étudie avec le candidat toute adaptation nécessaire des modalités d'accompagnement.



Nous contacter 30 jours avant afin d'organiser au mieux la formation.

Cadre réglementaire

L'accompagnement à la VAE est réalisé conformément aux dispositions du Code du travail et à la réforme de la VAE issue de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022.

Références principales :

- Articles L.6411-1 à L.6423-4 du Code du travail
- Décret n° 2023-1208 du 18 décembre 2023 relatif à la VAE renouvelée
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017

Pour les Titres professionnels, l'autorité certificatrice est le Ministère du Travail. La décision de validation relève exclusivement du jury officiel du Titre professionnel. Les démarches administratives de recevabilité et d'inscription à l'examen doivent être effectuées par le candidat directement auprès de l'autorité de certification compétente (Ministère du Travail). Notre organisme intervient exclusivement sur la prestation d'accompagnement pédagogique.

Référentiels et démarches administratives Titres Professionnels du Ministère du Travail et des Solidarités

Le titre professionnel, composé de blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP), atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant d'exercer un métier.

Il concerne toute personne souhaitant acquérir une qualification professionnelle ou de nouvelles compétences, se spécialiser, se reconverter.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par 257 titres professionnels déployés sur différents niveaux de qualification. (Bilan des titres professionnels 2022).

Tous les titres professionnels sont enregistrés dans le répertoire national des certifications

professionnelles (RNCP) géré par France compétences.

Les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation des Titres professionnels ainsi que les attendus devant le jury sont accessibles sur le site officiel :

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/>

Les démarches administratives (information, recevabilité, dépôt des dossiers, suivi du parcours VAE) sont réalisées via la plateforme nationale : France VAE.

Des frais relatifs à l'organisation du processus de certification, l'étude personnalisée de la demande, partie intégrante de l'examen de la recevabilité et l'organisation des jurys peuvent être demandés par le certificateur. Le candidat devra s'informer auprès du certificateur de sa région.

L'accompagnement inclut un appui méthodologique à la constitution :

- du dossier de recevabilité (Livret 1),
- du dossier de validation (Livret 2), structuré selon les exigences du Titre professionnel et de ses blocs de compétences dénommées Certificats de Compétences Professionnelles (CCP).

Modalités

- Accompagnement VAE strictement individuel
- En distanciel
- Les accompagnements à distance sont réalisés via des outils de visioconférence sécurisés et conformes au RGPD
- Rythme et contenu adaptés au projet et à la situation du candidat, suite à l'entretien préliminaire

Prérequis

Justifier d'au moins 1 an d'expérience (soit 1 607 heures) en rapport avec la certification visée, quels que soient le statut (salarié, indépendant, bénévole, aidant, etc.) dans le cas où la certification visée n'est pas référencée sur le site France VAE <https://vae.gouv.fr/>

Être engagé volontairement dans la démarche VAE.

Disposer d'une bonne compréhension du français à l'écrit et à l'oral.

Être en capacité d'utiliser des outils numériques de base (ou accepter un appui sur cet aspect si besoin).

Conditions

- Démarche volontaire du candidat
- Disponibilité pour suivre les 24 heures de l'accompagnement VAE, réparties sur plusieurs semaines et flexible selon la situation du candidat
- Motivation à s'engager dans la constitution des dossiers de faisabilité et de validation
- Capacité à utiliser les outils numériques nécessaires ou acceptation d'un appui pour les aspects techniques

VI FORMATIONS n'est pas organisme certificateur. La certification relève exclusivement du Ministère du Travail, La décision de validation relève exclusivement du jury officiel du Titre professionnel.

Les conditions de présentation à la certification (recevabilité, constitution du dossier, modalités d'évaluation et jury) sont définies par l'organisme certificateur. VI FORMATIONS s'assure du respect des exigences formelles de l'autorité de certification dans le cadre de l'accompagnement vae.

Objectifs de l'accompagnant VAE

L'accompagnement vise à permettre au candidat d'obtenir, totalement ou partiellement, un Titre professionnel, en l'aidant à :

- Comprendre le référentiel du Titre professionnel et des CCP
- Identifier, analyser et formaliser ses expériences professionnelles
- Constituer un dossier VAE conforme aux attendus du Ministère du Travail
- Se préparer à l'entretien avec le jury VAE
- Anticiper les suites possibles en cas de validation partielle
- Suivre les décisions du jury et définir un plan d'actions post-jury selon les besoins

Cet accompagnement vise à renforcer la confiance du candidat, optimiser la qualité de son dossier et sécuriser son parcours VAE.

Résultats attendus à l'issue de la VAE

À l'issue de l'accompagnement VAE, le candidat :

- Dispose d'un dossier complet et structuré (Livret 1 et Livret 2), valorisant ses expériences professionnelles et personnelles
- Maîtrise parfaitement le référentiel de la certification visée
- Est préparé à l'entretien avec le jury, avec confiance et autonomie
- Peut obtenir :
 - une validation totale de la certification,
 - une validation partielle,
 - ou une validation par blocs de compétences, selon les règles définies par l'organisme certificateur
- Bénéficie d'un suivi post-jury si nécessaire, pour la mise en œuvre d'un plan d'action lié à son projet professionnel. En cas de validation partielle, des suites de parcours peuvent être envisagées (poursuite de blocs de compétences, formation complémentaire, évolution ou sécurisation du parcours professionnel), selon les préconisations du jury. Les parties de certification obtenues (blocs de compétences) sont acquises définitivement (sauf si le certificateur a fixé une date limite de validité de la certification).

Renforce sa confiance en ses compétences et sa capacité à valoriser son expérience professionnelle.

La décision finale relève exclusivement du jury officiel.

Déroulement de l'accompagnement VAE (24h)

Phase 1 : Diagnostic - Définition du projet et analyse des acquis (2 heures)

1 entretien individuel de 2 heures

- Clarification du projet VAE et du diplôme d'État visé
- Analyse du parcours professionnel et personnel et diagnostic de recevabilité
- Étude du référentiel et repérage des compétences acquises
- Élaboration du plan d'action personnalisé

Phase 2 : Demande de recevabilité/ Dossier de faisabilité (2 heures)

1 entretien individuel de 2 heures

- Accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- Collecte et organisation des pièces justificatives
- Dépôt du dossier et suivi de la recevabilité

Phase 3 : Dossier de validation (16 heures)

9 entretiens individuels de 2 heures

- Méthodologie de rédaction du dossier de validation
- Aide à la description et à l'analyse des situations professionnelles
- Mise en lien avec les compétences du référentiel
- Relecture, ajustements et finalisation du dossier

Phase 4 : Préparation à l'entretien avec le jury (4 heures)

2 entretiens individuels de 2 heures

- Préparation à l'oral et à la présentation du parcours
- Simulations d'entretien avec feedback personnalisé
- Gestion du stress et posture professionnelle

Heure complémentaire de suivi individualisé post-accompagnement : (1 heure) - offert

Quand le candidat reçoit le procès-verbal du jury lui indiquant la non-validation ou la validation partielle, un **entretien post-jury** peut être proposé avec l'accompagnateur, afin de clore l'accompagnement. Ce rendez-vous permet également de **sécuriser la suite du**

parcours et fixer de nouveaux objectifs.

Profil de la formatrice - Accompagnement VAE

Valérie IMPINNA, formatrice et accompagnatrice à la VAE certifiée, Architecte Accompagnatrice de Parcours, accompagne depuis plusieurs années des candidats dans leurs démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), notamment pour les diplômes d'État du champ social et médico-social.

Titulaire du Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes et de la Certification Professionnelle (CP) de la Fédération de la Formation Professionnelle (FFP), Valérie IMPINNA accompagne avec succès des candidats issus de divers secteurs dans toutes les étapes de leur démarche VAE.

Expertise en accompagnement VAE :

- Analyse précise des expériences professionnelles et identification des compétences transférables
- Aide à la préparation et à la rédaction des Livrets 1 et 2, valorisant le parcours des candidats
- Suivi individualisé et soutien méthodologique tout au long du parcours VAE
- Préparation à l'entretien avec le jury, notamment par des simulations personnalisées
- Adaptation des méthodes aux profils spécifiques, y compris aux personnes en situation de Handicap

Compétences clés :

- Excellente maîtrise des référentiels de certifications professionnelles
- Utilisation d'outils d'évaluation pour mieux orienter et soutenir les candidats
- Méthodes et des outils adaptés (techniques d'organisation de l'information, entretien d'explicitation et analyse du travail, méthodes d'aide à l'écriture)
- Capacité à créer un climat de confiance propice à la réussite de la démarche
- Expérience dans l'accompagnement à distance
- Met son savoir-faire au service des candidats pour faciliter leur reconnaissance officielle des compétences, en alliant rigueur, bienveillance et expertise technique

Diplômes et certifications :

- DEUG LEA (Langues Etrangères Appliquées)
- Titre professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes
- Certification Professionnelle (CP) de la Fédération de la Formation Professionnelle (FFP), Accompagnement VAE- Architecte Accompagnateur de Parcours

Méthodes pédagogiques mobilisées

L'accompagnement VAE proposé s'appuie sur une approche personnalisée, centrée sur les besoins et le parcours spécifique de chaque candidat.

Entretiens individuels approfondis : pour analyser le parcours professionnel, définir les compétences acquises et élaborer une stratégie adaptée.

Méthodologie pas à pas : accompagnement structuré pour la constitution des Livrets 1 et 2, avec explications claires et outils d'aide à la rédaction.

Utilisation d'outils d'évaluation : pour mieux cerner les compétences, motivations et aptitudes du candidat.

Ateliers et exercices pratiques : simulations d'entretien avec le jury, travaux de reformulation et valorisation des expériences.

Supports pédagogiques adaptés : documents guides, modèles de dossiers, fiches méthodologiques et ressources numériques.

Accompagnement flexible : Rythme des séances selon les contraintes du candidat.

Suivi régulier et ajustements personnalisés : bilans intermédiaires et soutien continu jusqu'à la validation finale.

Cette méthode vise à renforcer l'autonomie du candidat tout en lui offrant un cadre sécurisant et expert pour réussir sa démarche VAE.

Modalités d'évaluation

L'évaluation dans le cadre de l'accompagnement VAE repose sur plusieurs critères, visant à garantir la conformité et la qualité de la démarche :

Connaissance du référentiel : le candidat doit démontrer une compréhension précise des compétences et critères définis dans le référentiel du diplôme ou titre visé.

Évaluation progressive des acquis : à chaque étape (Livret 1, rédaction du Livret 2, préparation à l'oral), des entretiens permettent de vérifier la maîtrise des compétences et la cohérence du parcours.

Travail sur la qualité du dossier : le Livret 2 est évalué sur la capacité à décrire clairement les expériences professionnelles, à mettre en avant les compétences acquises, et à les relier aux exigences du référentiel.

Préparation à l'entretien final : des simulations d'oral avec feedback sont réalisées pour préparer le candidat à la présentation devant le jury.

Durée : l'accompagnement comprend environ 24 heures d'entretien réparties en 4 phases clés, permettant un suivi adapté et une progression régulière.

Supports d'évaluation : fiches d'observation, grilles d'évaluation et synthèses d'avancement sont utilisées pour mesurer les progrès du candidat.

Ces évaluations portent exclusivement sur l'avancement et la qualité de la démarche d'accompagnement VAE et ne constituent en aucun cas une évaluation certificative, celle-ci relevant exclusivement du jury officiel du Titre professionnel, sous l'autorité du Ministère du Travail.

Indicateurs de résultats

Les indicateurs de performance (taux de satisfaction, taux de validation totale ou partielle) sont collectés à l'issue de chaque accompagnement et font l'objet d'une analyse annuelle.

Confidentialité

L'accompagnement VAE est soumis à une stricte confidentialité.

Conformément à l'article R.6313-7 du Code du travail, toutes les informations recueillies au cours du parcours VAE ne peuvent être communiquées à un tiers qu'avec l'accord écrit et explicite du candidat.

Les documents produits, notamment les livret 1 et livret 2, ainsi que les synthèses des entretiens, restent la propriété exclusive du candidat.

Aucune transmission à un organisme certificateur, employeur ou autre partenaire n'a lieu sans le consentement préalable et formel du candidat.

Le respect de la vie privée et la confidentialité des données constituent une valeur fondamentale de l'accompagnement proposé.

Durée et tarif de la prestation

Durée : 24 heures (sur 4 à 8 mois)

Tarif : 2 400 € TTC*

Les modalités de règlement du parcours VAE s'effectuent exclusivement via un autofinancement par le candidat ou par une prise en charge directe de l'employeur.

Le présent programme concerne exclusivement la prestation d'accompagnement individualisé dispensée par notre organisme. Les démarches administratives de recevabilité et d'inscription à la session d'examen doivent être effectuées par le candidat directement auprès de l'autorité de certification compétente (académie ou ministère certificateur), conformément aux règles en vigueur.

**Ce tarif ne comprend pas les éventuels frais de jury ou des actes formatifs complémentaires, correspondant à des formations courtes, certifiantes ou non, permettant de répondre aux prérequis du diplôme visé. Il appartient au candidat de se rapprocher du certificateur pour connaître le montant des éventuels frais de jury.*

VI FORMATIONS - EI

Siège social : 87 avenue Francisque Perraud

Riviera Garden A2 - 06600 Antibes

SIRET : 894 977- 073 000 10 - Code APE : 8559A

NDA : 93060929706 - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État*

VI FORMATIONS - EI

Siège social : 87 avenue Francisque Perraud

Riviera Garden A2 - 06600 Antibes

SIRET : 894 977- 073 000 10 - Code APE : 8559A

NDA : 93060929706 - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État*